NOVEMBRE – DECEMBRE 2019 : Le début des premiers cas de COVID-19

* 17 novembre : Premier cas en Chine à Wuhan
* 8 décembre : Plusieurs dizaine de cas confirmés

JANVIER 2020 : Les trois premiers cas en Europe dont certains en France

* 11 Janvier : Premier mort en Chine, un homme de 61 ans, 41 patients diagnostiqués dont 7 dans un état grave
* 13 Janvier : L’OMS annonce que le premier cas en Thaïlande est une Chinoise de 61 ans venant de Wuhan. Trois jours plus tard premier cas de COVID-19 au Japon
* 16 Janvier : Premier cas avéré en France dans l’Hexagone hors d’Asie, c’est un touriste chinois âgé de 80 ans
* 23 Janvier : Interdiction à tous les habitants de Wuhan de quitter la ville qui est devenu l’épicentre de l’épidémie
* 24 janvier : Trois cas de COVID-19 confirmé en France sur des patients hospitalisés à Bordeaux et Paris : ce sont les premiers cas européens, parmi eux deux s’étaient rendus en Chine
* 30 janvier : Suspension des vols vers la Chine, un avion ramenant 200 français de Wuhan atterrit à Istres dans les Bouches-du-Rhône

FEVRIER 2020 : Le premier décès en France

* 3 février : Ouverture d’un hôpital à Wuhan, instauration du couvre-feu dans la ville à partir du 12 février
* 14 février : Le premier décès hors Asie survient en France, la victime est le touriste chinois de 80 ans hospitaliser à Paris depuis fin Janvier
* 17 février : Confinement total à Wuhan
* 25 février : La Chine a franchi le pic de l’épidémie
* 26 février : Premier décès d’un Français en France contaminé par la COVID-19, la victime est un enseignant de la région de l’Oise âgé de 60 ans il décède dans un hôpital à Paris.
* **28 février : Passage de la France au « stade 2 » de la situation épidémique. Le pays interdit les rassemblements dépassants 5.000 personnes en milieux confinés.**

**Le lendemain, la France passe le cap des 100 cas**. Dans le monde, 56 pays sont touchés. Le nombre de cas s’élève à 83.853, dont 2.873 décès, dans 56 pays et territoires, selon un bilan établi par l’AFP. Le dernier jour du Salon de l’agriculture est annulé.

MARS 2020 : Confinement de la France

* **4 mars :**Le gouvernement réquisitionne les stocks de masques de protection. Les prix des gels désinfectants hydroalcooliques sont plafonnés.
* **8 mars : Le cap des 1.000 cas est franchi en France.** Dans le monde, le nombre de cas dépasse les 110 000. Le gouvernement interdit le rassemblement de plus de 1000 personnes. Pas encore de stade 3 mais une « phase 2 renforcée ». Les établissements scolaires de l’Oise et du Haut-Rhin, départements les plus touchés par l’épidémie, sont fermés pour deux semaines. Dans le sport et les spectacles les annulations se multiplient.
* **9 mars :** Le ministre de la Culture Franck Riester est testé positif.
* **12 mars : Première allocution télévisée d’Emmanuel Macron sur l’épidémie. Le président annonce la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités** « dès lundi et jusqu’à nouvel ordre » et recommande aux personnes les plus vulnérables de rester chez elles. Le premier tour des élections municipales est maintenu le 15 mars.
* **13 mars : Le premier ministre Edouard Philippe annonce l’interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes.**
* **14 mars :  L 'Hexagone passe au stade 3 de l’épidémie. Le premier ministre Edouard Philippe annonce la fermeture des lieux « non indispensable »**  et des commerces non essentiels.
* **15 mars :** Premier tour des élections municipales dans un contexte de polémique et d’abstention.**L’Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine (ARS) annonce les deux premiers décès dans la région, l’un en Gironde, l’autre dans la Vienne.**

**L’ARS rapporte que lors de la journée du dimanche 15 mars, 27 nouveaux cas de Coronavirus Covid-19 ont été confirmés en Nouvelle-Aquitaine. Cela porte à 179 le nombre de cas confirmés dans la région. On recense 5.400 cas en France et 120 décès, la France franchit le cap des 100 décès.**

* **16 mars : « Nous sommes en guerre », deuxième allocution télévisée du président Emmanuel Macron qui annonce des mesures de confinement en France. Mesures de restriction drastique des déplacements individuels sous peine d’amende, fermeture des frontières de l’UE. De plus en plus d’entreprise arrêtent partiellement ou totalement leur activité. Le bilan monte à 148 morts et 6 633 cas confirmés.**
* 17 mars : Le confinement prend vigueur à partir de 12h et cela pour 15 jours minimum, dans le monde le coronavirus a fait au moins 7 842 morts et plus de 191 000 cas d’infection depuis son apparition en décembre selon un bilan de l’AFP.
* 20 mars : En Espagne la barre des 1 000 morts est dépassé tandis que dans le monde c’est la barre des 10 000 qui est dépassé selon l’AFP
* 21 mars : 793 morts en Italie
* 22 mars : décès du premier médecin en France du Covid-19
* 24 mars : La France franchit le seuil des 1 000 décès à l’hôpital.
* 27 mars : Edouard Philippe annonce un prolongement du confinement, cap des 2 000 morts dépassé.
* 28 mars : Pic de progression du Covid-19 atteint en France (969 décès en 24h)
* 30 mars : Barre des 3 000 morts dépassé et amende pour un déplacement sans attestation ou non-respect des mesures de confinement augmenté à 200 euros si récidive.
* 31 mars : Emmanuel macron promet 10 millions de masques fabriqués en France pour fin avril.

AVRIL 2020 : La poursuite de l’épidémie

* 2 avril : Premier bilan de 884 décès en EHPAD par le professeur Jérôme Salomon.
* 10 avril : La France passe la barre des 13 000 décès
* 12 avril : L’Europe est l’épicentre de la pandémie avec 74 000 décès. Selon le ministère la santé 95 403 cas confirmés pour 14 393 décès en France. En Espagne, troisième pays le plus endeuillé du monde avec 16 972 morts. L’Italie qui recense 156 000 cas pour 19 899 morts et prolonge son confinement jusqu’au 3 mai.
* **13 avril : Troisième allocution télévisée d’Emmanuel Macron prolongement du confinement jusqu’au lundi 11 mai.** A cette date, réouverture progressive des écoles et la possibilité de tester "toute personne présentant des symptômes". L’économie pourrait redémarrer, mais sans les cafés, les hôtels, restaurants. Pas de festivals avant la mi-juillet.
* **19 avril : Edouard Philippe annonce les premières pistes du déconfinement**, l’épidémie de Covid-19 frôle les 20 000 morts en France.
* 20 avril : **La France dépasse le cap des 20 000 tuées, avec 547 nouveaux décès enregistrés depuis le 19 avril, le nombre de patients hospitalisés et admis en réanimation continue à diminuer lentement.**
* **28 avril :**Masques, tests, déplacements, commerces, cinéma, théâtre, musées, bibliothèques, salles de sport, écoles, cimetière, plages… **Edouard Philippe annonce à l’Assemblée nationale le plan de déconfinement.** Celui-ci s’appliquera en fonction de la situation sanitaire de chaque département. Déplacements de plus de 100 km non autorisés. Cap des 23 293 décès en France atteint.
* 7 mai : 4 régions en zone rouges, Ile-de-France, les Hauts-de-France, la Bourgogne-Franche-Comté et le Grand-Est, pas de réouverture des collèges et des parcs dans ces régions. Les régions en zone verte pourront envisager un déconfinement avec réouverture des lycées café et restaurant.
* 9 mai : Prolongement de l’état d’urgence sanitaire jusqu’au 10 juillet
* 10 mai : 26 380 décès en France
* 11 mai : début du déconfinement progressif
* 18 mai : Après les écoles, début de reprise partielles des collèges en France seulement pour les régions en zone verte (Plus de 28 000 décès)
* 28 mai : annonce de la seconde phase de déconfinement qui s’étendra du 2 au 21 juin (fin des 100 km de limite, réouverture des bars, cafés et restaurants)

JUIN 2020 : Reflux de l’épidémie, deuxième et troisième phase du déconfinement

* 2 juin : début de la 2e phase du déconfinement. Dans la zone orange, c’est-à-dire, en Île-de-France, à Mayotte et en Guyane, les mesures seront un peu plus strictes. Les 100km de restriction sont levés quel que soit la couleur du département. Les bars café restaurant ne sont ouvert que dans les zones vertes (donc tous sauf en Île-de-France, à Mayotte et en Guyane). Le bilan en est à 28 833 morts en France, la réouverture des écoles se poursuit dans les collèges, le nombre de patients en réanimation continue de baisser.
* 14 juin : Allocution d’Emmanuel Macron qui se veut rassurant, seulement 9 nouveau décès dans les hôpitaux, tout en indiquant que le nombre de patient en hôpital continue de reculer. A compter du lundi 15 juin, tout le territoire, sauf Mayotte et la Guyane, bascule en zone verte.  Les visites en EHPAD sont désormais autorisées et les cafés-restaurants en Ile-de-France réouvrent. Les écoles et collèges accueilleront tous les élèves à partir du 22 juin et le second tour des municipales pourra se dérouler le 28 juin.
* 22 juin : début de la 3e phase du déconfinement. Écoles et collèges rouvrent pour tous pour une dizaine de jours avec une présence obligatoire, en Hexagone comme en Outre-mer, avec un allègement des règles liées au contexte sanitaire. Les règles de distanciation physique à l’école maternelle sont ainsi abolies à compter de ce lundi pour permettre le retour de tous les élèves. Les salles de cinéma et les casinos rouvrent, avec des mesures sanitaires strictes. Sur tout le territoire, les colonies de vacances et camps en plein air peuvent reprendre. Les sports collectifs et les sportifs professionnels peuvent reprendre l’entraînement collectif et des matches pourraient avoir lieu à huis clos. En revanche, les stades resteront fermés jusqu’au 11 juillet.

JUILLET 2020 : l’épidémie repart à la hausse, retour du masque obligatoire, les prémisses d’une deuxième vague

* 14 juillet : Interview d’Emmanuel Macron indiquant que le port du masque sera obligatoire dans les lieux publics confinés à compter du 20 juillet. Cela concerne les commerces, établissements recevant du public, marchés couverts, banques.
* 19 Juillet : 30 152 décès en France

**AOÛT** 2020 : Le premier ministre étend le port du masque obligatoire

* **27 août :** Obligation du port du masque à Paris qui entre en vigueur le vendredi 28 **août à** 8 heures et concerne trois départements autour de Paris : la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. Le port du masque est également obligatoire à Marseille.

Le chef du gouvernement annonce également un objectif de 1 million de tests effectués par semaine en septembre. 19 nouveaux départements placés en zone rouge (autrement dit en zone de circulation active du virus). Paris et les Bouches-du-Rhône sont déjà présents dans cette catégorie ce qui fait au total 21 département qui sont en zone rouge. Leur taux d’incidence a dépassé le niveau de 50 cas pour 100.000 personnes. **A Bordeaux, le port du masque devient obligatoire dans le centre-ville, à compter du lundi 31 août.**

* **31 août : 30 635 décès en France**

**SEPTEMBRE 2020 : Généralisation du port du masque en France l’épidémie atteint un niveau inquiétant**

* 1er septembre : Port du masque en entreprise obligatoire à partir du **1er septembre**sauf dans les bureaux individuels.  
  Concerne également les open-spaces. Des adaptations seront possibles en fonction de la circulation du virus dans les départements et donc en fonction de leur couleur (zone verte, orange ou rouge). Les masques, devenant un équipement de protection individuel, seront à la charge de l’employeur. Le gouvernement recommande à nouveau le télétravail dans les zones où le virus circule le plus.

Le port du masque devient aussi obligatoire dans les écoles pour les collégiens et lycéens mais pas la distanciation sociale quand elle n’est pas possible matériellement.

* **11 septembre :** Le Premier ministre annonce que**la durée d’isolement serait désormais ramenée à sept jours**, au lieu de 14. Certains patients seront également prioritaires pour se faire dépister.
* 19 septembre : Les chiffres pour le Covid-19 s’élèvent à 30 794 décès pour un nombre total de 344 101 cas
* **24 septembre :** Le ministre de la santé, Olivier Véran, annonce un durcissement des mesures de lutte contre l’épidémie. De nouvelles limitations des rassemblements et de la sphère sociale seront mises en place.**La métropole d’Aix-Marseille et la Guadeloupe** sont particulièrement concernées : les bars et restaurants seront fermés à compter du lundi 28 septembre. Une mesure qui suscite localement de fortes critiques.
* 27 septembre : 11 123 cas confirmés en 24h, 4 204 nouvelles personnes hospitalisées les 7 derniers jours et 786 nouveaux patients admis en réanimations.

OCTOBRE 2020 : Nouvelles restrictions et reconfinement de la France

* **6 octobre :**Bars et piscines fermés, « jauge » pour les centres commerciaux…de nouvelles restrictions entrent en vigueur à Paris et dans les départements de la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne qui sont placés en zone d’alerte maximale.
* **7 octobre :**le plan blanc est déclenché par l’ARS dans les hôpitaux parisiens.
* **8 octobre :**le ministre de la Santé, Olivier Véran annonce que Lyon, Grenoble, Saint-Etienne rejoignent Paris et la Guadeloupe dans la liste des villes en alerte maximale. Chômage partiel seront pris en charge à 100% jusqu’à fin 2020 dans certains secteurs, selon le ministre de l’Economie, Bruno Lemaire.
* **10 octobre :**le bilan délivré par Santé Publique France indique une nouvelle détérioration de tous les indicateurs. 20 000 personnes ont été testées positives au Covid-19, un record, depuis le début de l’épidémie on recense 32 684 décès. Face au bond des contaminations au Covid-19 en Europe, de nouvelles restrictions sont entrées en vigueur le 10 octobre en Allemagne ou en Pologne.
* 15 octobre : Couvre-feu et urgence sanitaire : entouré de quatre ministres Jean Castex annonce la mise en place du couvre-feu en Île-de-France et dans huit métropoles (Grenoble, Lille, Lyon, Aix-Marseille, Saint-Etienne, Rouen, Montpellier et Toulouse) pour une durée de quatre semaines au moins, à compter du vendredi 16 octobre 21 h. L’état d’urgence sanitaire est de nouveau en vigueur sur l’ensemble du territoire. La région du Sud-Ouest de la France échappe au couvre-feu mais pas à l’état d’urgence sanitaire : les rassemblements de plus de six personnes sont interdits (préconisation), les événements festifs privés interdits partout, la jauge de fréquentation est réduite dans certains lieux.
* 22 octobre : le premier ministre Jean Castex annonce le placement de nouveaux territoires, villes et départements, en zone d’alerte maximale. 38 nouveaux départements passent sous couvre-feu.

Le couvre-feu est donc étendu à 54 départements et concerne désormais 46 millions d’habitants soit les deux tiers du pays. Le couvre-feu débute chaque jour à 21h et s’achève à 6h dans tous les départements et villes concernés. Le gouvernement présente aussi la nouvelle version de Stop Covid, appelée « Tous Anti-Covid » déjà téléchargeable.

La France a enregistré pour la première fois, ce jeudi 22 octobre, plus de 40 000 contaminations en vingt-quatre heures et se rapproche du chiffre symbolique d’un million de cas.

* 30 octobre : Avec un nombre de contamination toujours plus élevé la France est à nouveau confinée au moins jusqu’au 1er novembre avec un confinement plus souple que le 1er confinement de Mars. Les écoles collèges et lycées restent ouverts, le travail pourra continuer lors de ce confinement mais le télétravail est généralisé dans tout endroits ou il est possible de l’exercer. L’attestation de déplacement fait son retour, seul les commerces de première nécessité sont ouverts, les établissements recevant du public sont fermés, les bars et restaurants, cinémas, musées et salles de spectacles sont aussi fermés.

Tous les 15 jours un point sera fait sur l’évolution de l’épidémie, les marchés, couverts ou en plein air restent ouverts, ainsi que les parcs et jardins. Les visites en maisons de retraites et en EHPAD sont autorisées. Les frontières intérieures à l’Europe demeureront ouvertes et "sauf exception", les frontières extérieures fermées.